

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 21 (1991)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** SOS consommateurs : Aïe! Mes pieds!

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Aïe! mes pieds!

Certaines personnes vont régulièrement chez le pédicure pour des soins réguliers, d'autres le fréquentent sur conseil médical, d'autres encore n'y ont recours qu'en cas de problème: ongle incarné, cor douloureux, verrues plantaires.

Mis à rude épreuve, serrés souvent dans des chaussures «mode», nos pieds, auxiliaires indispensables à notre locomotion, méritent bien quelques soins. Mais de bons soins, correctement exécutés.

## Les vrais pédicures

Ce sous-titre peut surprendre, y aurait-il de «faux» pédicures? Pas tout à fait. Le terme de «pédicure» est protégé. Seuls les titulaires d'un diplôme officiel peuvent l'utiliser. Les clients potentiels ne peuvent s'y tromper, puisque, à l'instar des médecins par exemple, les pédicures n'ont pas le droit de faire de la publicité directe ou indirecte, à l'exception, bien sûr, des avis d'installation, changement d'adresses, vacances et des plaques professionnelles placées à l'entrée du cabinet et portant la mention «pédicure diplômé(e)». Des personnes s'arrogent ce titre alors qu'elles n'y ont pas droit, confondant soins de beauté, vernissage des ongles, esthétique. Un institut de beauté n'a le droit que de faire une sorte de manucure (!) des pieds: lime et vernis, rien de plus. La profession subit le préjudice de certains usurpateurs du titre, qui doivent être dénoncés à l'autorité compétente, en général le Département de la santé publique; celui-ci d'ailleurs délivre aux pédicures professionnels le droit d'exploiter un cabinet et les contrôle. La rédaction d'annonces «publicitaires» doit donc vous mettre la puce à l'oreille.

## Une formation professionnelle complète

En Suisse romande, la formation se fait en deux ans, soit à Lausanne, soit à Genève dans les deux écoles reconnues, ou par

un apprentissage chez un pédicure diplômé. Les branches enseignées, outre les techniques proprement dites, sont l'anatomie, la physiologie, la dermatologie, la pharmacologie, la législation professionnelle, la chimie, l'orthopédie, etc.

Au terme de sa formation, le pédicure sait soigner les affections du pied et des orteils (cors, durillons, verrues plantaires, ongles incarnés). Si le cas ne lui paraît pas de sa compétence, il doit envoyer son patient chez le médecin spécialiste approprié, par exemple pour le port de chaussures orthopédiques. Il doit être particulièrement précautionneux avec les diabétiques.

Les locaux de son cabinet et son installation professionnelle doivent être reconnus adéquats par l'autorité compétente qui lui délivrera alors le droit de pratiquer.

## Gare aux gadgets

Depuis plusieurs années, des gadgets plus ou moins efficaces ou miraculeux sont apparus sur le marché. Leur nombre et leurs variétés ont de quoi embarrasser le client potentiel qui pense acheter quelque chose qui l'aidera à se relaxer. Les personnes âgées sont un marché important et... juteux, puisque certains de ces appareils sont proposés lors des tristes excursions-ventes où les prix défient toute imagination! Et pourtant, c'est précisément pour ces mêmes personnes âgées que leur emploi est souvent déconseillé.

### Réparez votre dentier vous-même!



– impeccable  
du point de vue technique  
et durable!  
Indispensable  
pour les voyages  
et pendant les vacances.  
Pour votre sécurité!

**BONYPLUS®**

Dans les pharmacies et les drogueries.

**Hydromasseurs:** petite cuvette où passe un courant électrique et qui fait des bulles. Cet appareil soulage momentanément mais, en trempant si longtemps les pieds dans l'eau, on supprime les barrières naturelles de la peau et on favorise les mycoses. Cet appareil est déconseillé aux personnes âgées qui ont très souvent des faiblesses circulatoires et qui par manque de souplesse peuvent difficilement se sécher à fond entre les orteils. Il est également déconseillé aux diabétiques qui souffrent d'une perte de sensibilité dans les extrémités. Il est préférable que ce soit toujours la même personne qui utilise l'hydromasseur, car, difficile à nettoyer, il peut facilement transmettre à un autre usager bactéries et infections...

**Appareils de type fraiseuse** (set manucure/pédicure). La publicité de certains de ces appareils est carrément trompeuse, lorsqu'elle prétend qu'ils viennent à bout de la mycose de l'ongle et de la psoriasis! Ces deux affections nécessitent un long traitement plus complexe que l'usage d'une fraiseuse. Ces appareils sont à manier avec précaution, car les fraiseuses abrasives peuvent provoquer des microlésions, portes ouvertes aux bactéries, infections et panaris. Il faut avoir bon œil et l'échine souple pour effectuer d'une main sûre et non tremblante les soins désirés. Interdit impérativement à tous les diabétiques qui souffrent de perte de sensibilité. L'appareil

peut chauffer et l'utilisateur se brûler sans s'en rendre compte.

**Bouliers, tapis à nodules.** Electriques, ils font régner la loi du moindre effort. Les autres obligent au moins à faire bouger les pieds et à fortifier quelque peu la musculature et favoriser la circulation. Mais rien de plus! Ils n'ont aucune efficacité thérapeutique.

### **Sandales piquetées, soccolis et Cie**

Les sandales ne devraient pas être portées plus d'une heure le matin et le soir. En tout cas pas toute la journée. Elles doivent tenir aux pieds. Les soccolismules sans brides exigent un trop gros effort aux orteils qui se crispent. D'ailleurs il ne faudrait jamais les mettre avec des bas, cet effort étant alors augmenté, ainsi que le risque de glissade, très grave chez les aînés et qui est présent avec tous les types de chaussures sans lanières au talon.

En conclusion, aucun gadget, appareils, chaussures, chaussettes ne sont des facteurs de miracles! Il vaut mieux porter chaque jour des chaussures bien adaptées, pratiquer la marche, mettre des chaussettes fraîches en rentrant chez soi et des pantoufles confortables, et faire éventuellement quelques petits exercices que votre pédicure peut vous indiquer.

### **Les tarifs**

*Ils varient d'un canton à l'autre, et ce sont en général les associations professionnelles cantonales qui les fixent. En principe entre 40 et 60 francs la séance, avec une moyenne de 45 francs. Une séance pouvant durer dix minutes ou une heure et plus, le pédicure adapte son tarif. Les charges sont lourdes, le matériel coûteux...*

*Les assurances ne prennent pas en charge les soins de pédicures sauf exception, les personnes bénéficiant de l'assurance complémentaire et en possession d'une déclaration médicale, par exemple.*

## **CENTRE ACOUSTIQUE RIPONNE**

### **GRATUIT:**

Contrôle d'ouïe; nettoyage, contrôle de votre appareil; renseignements et conseils



P.E. Duvoisin



Ph. Estoppey

**RUE DU TUNNEL 5**

devant entrée NORD du PARKING RIPONNE

**021/20 61 34**

Fournisseurs agréés AI/AVS

AUDIOPROTHÉSISTES

BREVET FÉDÉRAL